



SESSION  
08/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29  
Présents : 22  
Absents : 7  
Votants : 27

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le huit avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 26 mars 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (22) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla, Vallon.

Pour : 23  
Abstentions : 3  
Contre : 1

Excusés avec pouvoir (5) : M. Boukal (pouvoir à Mme Diatta), M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Chezeau), M. Michel (pouvoir à M. Griffé), Mme Segueni (pouvoir à Mme Bayle).

Excusées sans pouvoir (2) : Mme Gaillard, Mme Keskin.

Quorum : 14

Secrétaire : Mme Faure-Pinault

### **Objet : Autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) – Budget Principal**

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3 ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage des projets précisés dans le tableau ci-après :

TABLEAU PREVISIONNEL DE VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME - 2024							
opérations budget général	n°opération	pm montant TTC	Réalisé années antérieures	Montant A.P. 2024	ventilation prévisionnelle des crédits de paiement		
					2024	2025	2026
Démolition Reconstruction Eglise ND de l'Assomption	10020	3 600 000	585 000	3 015 000	1 346 000	1 500 000	169 000
Gratoire de la Sablière	115028	1 400 000	1 000 000	400 000	0	400 000	
Hôtel de Ville	10001	3 410 000	1 239 000	2 171 000	1 190 000	811 000	170 000
Aménagement urbain quartier Place Jean Macé	115048	5 062 490	157 727	4 904 763	1 057 000	2 700 000	1 147 763
Mise en conformité espace ADEN		132 000	0	132 000	82 000	50 000	
Protection contre les risques éboulement rocheux		413 100	0	413 100	306 000	107 100	
total		14 017 590	2 981 727	11 035 863	3 981 000	5 568 100	1 486 763

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

**DÉCIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs aux réalisations détaillées ci-dessus.

S'LO

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2024.

Pour extrait conforme

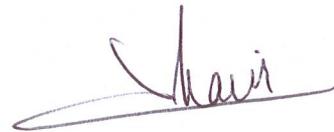
Le Maire,



**Olivier PEVERELLI**



Le Secrétaire de séance,



**Virginie FAURE-PINAULT**